

ROYAUME DU RWANDA-URUNDI
PARQUET DU RWANDA
KIGALI.

Kigali, le 23 janvier 1953.

OBJET: *314*
RECHERCHE VÉRIFICATION M.T.U.

N° 283/D.22/47/T.-

le 1er février
Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Ruhengeri



7042

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le Procureur du Roi de Costermansville a décerné un mandat de prise de corps à charge du sieur: VÉPAILLET Maurice Emile Jean, né à Lyon le 26-11-1918, fils de Maurice, en vie, et de Pour Jeanne, en vie de nationalité belge, commerçant, domicilié à Braipont, inscrit au rôle à Albertville le 23-1-41, premier terme, marié à Yvonne Marie-Jeanne, résidant à Costermansville, ayant dernièrement résidé à Shanghi-Bushungu (Shangugu-R.U.), condamné par le Tribunal de première instance de Costermansville en date du 16-10-1952, du chef d'émissions de chèques sans provision, à plusieurs peines de servitude pénale cumulées à CINQUANTE SIX JOURS de c.p.c., ramenée en application de l'art. 20 du code pénal à TRENTE jours de servitude pénale principale, double du maximum prévu par l'art. 2 du Décret du 12 mars 1923, à 5 jours de c.p.c. en cas de non paiement dans le délai légal de 1192 frs-5%, montant des frais.- - Je vous serais reconnaissant de bien vouloir rechercher le condamné dans votre ressort et, en cas de découverte, le diriger sous escorte sur le Parquet de Costermansville.-

Monsieur l'Officier de
Police Judiciaire, à

RUHENGURI.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

G. TACQ.- *Geacq*